



CONSEIL "COMPÉTITIVITÉ"

Bruxelles, les 26 et 27 mai 2016

Le 26 mai, la session débutera à 14 h et sera consacrée aux questions relatives à l'industrie et au marché intérieur, un accent particulier étant mis sur le **marché unique numérique**.

Avant la session, les ministres chargés de la compétitivité aborderont différents aspects du **marché unique numérique** lors d'un déjeuner-débat commun avec les ministres des télécommunications.

À cet égard, le Conseil sera invité à marquer son accord, en délibération publique, sur une orientation générale concernant un projet de règlement visant à assurer la **portabilité transfrontière des services de contenu en ligne** dans le marché intérieur. Il devrait également adopter, sans débat, des conclusions sur **les technologies du marché unique numérique et la modernisation des services publics**.

La quatrième édition du **"check-up" de la compétitivité** permettra aux délégations de présenter leurs priorités et de réagir aux questions urgentes et aux évolutions de l'économie réelle. Ce sera l'occasion d'un échange de vues sur le thème "Productivité des services et conséquences de la numérisation".

En outre, le Conseil prendra note de l'avancement des travaux sur une nouvelle proposition visant à revoir la **directive relative au détachement des travailleurs**. La proposition de la Commission a reçu une carte jaune, du fait que les parlements nationaux de 11 États membres ont émis des doutes quant au respect du principe de subsidiarité. La Commission réexamine actuellement la proposition.

Enfin, le Conseil mènera un débat sur le thème **"Améliorer la réglementation pour renforcer la compétitivité"**, dans la perspective de l'adoption de conclusions.

Dans la soirée, les ministres chargés de la politique spatiale procéderont à un échange de vues sur la promotion de **l'accroissement de l'utilisation de données spatiales** provenant des programmes spatiaux européens, afin de favoriser la croissance et l'emploi et de trouver des solutions aux défis de société.

¹ La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.

Le 27 mai, la session aura lieu en public. Elle sera consacrée à des questions liées à la politique en matière de recherche et d'innovation. Elle débutera à 9 h 30 par une invitation à adopter deux séries de conclusions du Conseil relatives à l'évaluation du **septième programme-cadre pour la recherche (7^e PC) et des perspectives futures**, et à la création d'un **environnement réglementaire favorable à la recherche et à l'innovation**.

À l'issue de l'adoption de conclusions sur la transition vers un **système de science ouverte**, le Conseil examinera les prochaines étapes de la transition vers la science ouverte.

Au cours du déjeuner de travail informel, les ministres procèderont à un échange de vues sur l'état de l'**Espace européen de la recherche** (EER) et sur la mise en œuvre des feuilles de route EER nationales.

Les sessions seront respectivement présidées par **Henk Kamp**, ministre néerlandais de l'économie, et **Sander Dekker**, secrétaire d'État néerlandais à l'enseignement, à la culture et aux sciences.

Des conférences de presse seront organisées:

- jeudi 26 mai (marché intérieur - industrie - politique spatiale): +/- 20h30;
- vendredi 27 mai (recherche et innovation): +/- 13h.

* * *

Les conférences de presse et manifestations publiques peuvent être suivies par transmission vidéo à l'adresse suivante: <http://video.consilium.europa.eu>

La transmission vidéo, téléchargeable en qualité "diffusion" (MPEG 4), et la photothèque sont accessibles à l'adresse suivante: www.eucouncil.tv

MARCHÉ INTÉRIEUR ET INDUSTRIE

"Check-up" de la compétitivité : effets de la numérisation sur la productivité - tableau de bord

Le "check-up" de la compétitivité permet aux ministres de présenter leurs priorités et de réagir aux questions urgentes et aux évolutions de l'économie réelle.

L'échange de vues ministériel portera essentiellement sur les effets de la numérisation sur la productivité, en particulier dans le secteur des services. Le débat se déroulera sur la base d'un exposé présenté par la Commission.

Le Conseil prendra également note des progrès réalisés dans la préparation de la mise en place d'un tableau de bord de la compétitivité. Ce tableau de bord constituera un instrument utile pour assurer un meilleur suivi des développements dans le domaine de la compétitivité.

Le "check-up" de la compétitivité est un exercice qui a été lancé l'année dernière. Il a permis de mettre en place une nouvelle méthode de travail régulière destinée à améliorer le rôle du Conseil "Compétitivité", tant pour ce qui est de l'analyse des questions économiques horizontales et sectorielles que pour le suivi de l'intégration de la compétitivité dans les autres politiques de l'UE.

En pratique, il se fonde sur un exposé présenté par la Commission, qui porte sur les dernières données et tendances en ce qui concerne les questions de micro-économie, les ministres étant invités à réagir et à apporter une contribution sur d'éventuelles implications pour les sociétés et les citoyens de l'UE.

Intégration de la compétitivité dans les autres domaines d'action : le marché unique numérique

L'intégration de la compétitivité dans les autres domaines d'action permet aux ministres de débattre de la compétitivité de l'économie européenne dans le contexte de propositions qui ne relèvent pas directement de la compétence du Conseil "Compétitivité".

La présidence néerlandaise saisira cette occasion pour présenter une synthèse des discussions menées par les ministres chargés des télécommunications et de la compétitivité lors d'un déjeuner informel commun le 26 mai, qui aura lieu juste avant le début de la session du Conseil "Compétitivité".

Le débat qui se tiendra au cours du déjeuner sera axé sur le marché unique numérique. Il s'articulera autour d'un document de la présidence contenant un aperçu de l'état des lieux de toutes les initiatives liées au marché unique numérique (doc. [8952/16](#)).

Le vice-président de la Commission, M. Ansip, devrait présenter aux États membres un bref compte-rendu de l'état d'avancement des initiatives de la stratégie pour un marché unique numérique. Les ministres seront ensuite invités à exposer leur point de vue sur les questions ci- après:

- *Quels critères ou objectifs essentiels considérez-vous que la stratégie doit remplir lorsque vous déterminez votre position nationale sur les initiatives de la Commission?*
- *Comment le Conseil, les États membres, et la Commission peuvent-ils assurer une mise en œuvre efficace de la stratégie, et quels facteurs, selon vous, risquent d'entraver une réalisation aisée et rapide du marché unique numérique?*

La présidence néerlandaise entend garantir une mise en œuvre efficace de la stratégie et maintenir un niveau élevé d'ambition.

Les travaux préparatoires au sein du Conseil se sont principalement concentrés sur des conditions horizontales qui peuvent être considérées comme étant des éléments essentiels d'une approche européenne commune, par exemple:

- Agir en temps utile pour pouvoir tirer tous les avantages du passage au numérique aussi rapidement que possible.
- Concrétiser l'ensemble des initiatives, étant donné que la totalité du paquet est nécessaire pour faire réellement la différence, notamment, mais pas seulement, en s'assurant que les meilleurs infrastructures possibles soient en place pour que les innovations numériques parviennent aux entreprises et aux consommateurs.
- Harmoniser les situations nationales divergentes afin d'assurer des conditions de concurrence équitables au niveau européen.
- Assurer la cohérence des efforts réalisés à l'échelle nationale afin d'accroître l'efficacité des programmes en faveur de l'innovation, en permettant au secteur de bénéficier d'un soutien conséquent.
- Établir un cadre réglementaire à l'épreuve du temps qui soit simple, efficace et qui assure la sécurité juridique.

Portabilité des contenus numériques

Lors d'une session publique, le Conseil sera invité à parvenir à un accord sur une orientation générale concernant un projet de règlement visant à assurer la portabilité transfrontière des services de contenu en ligne dans le marché intérieur (8939/16).

Cet accord permettra au Conseil d'entamer des négociations avec le Parlement européen, une fois que celui-ci aura arrêté sa position de négociation.

Le règlement permettra aux consommateurs abonnés à des contenus en ligne, tels que de la musique, des jeux, des films ou la retransmission d'événements sportifs, ou ayant acquis des contenus de ce type, d'y accéder non seulement dans leur pays de résidence mais aussi lorsqu'ils se trouvent temporairement dans un autre État membre de l'UE à des fins de vacances, de voyage ou de voyages d'affaires.

L'évolution technologique, qui entraîne la multiplication d'appareils portables tels que les tablettes et les smartphones, facilite de plus en plus l'utilisation de services de contenu en ligne en donnant accès à ceux-ci indépendamment du lieu où se trouvent les consommateurs. On observe chez ces derniers une augmentation rapide de la demande d'accès à des services de contenu en ligne et à des services en ligne innovants, non seulement quand ils se trouvent dans leur pays d'origine mais aussi lorsqu'ils sont présents temporairement à l'étranger.

Il convient par conséquent d'éliminer les obstacles qui entravent l'accès à ces services de contenu en ligne et leur utilisation dans un contexte transfrontière.

Selon l'accord général, le règlement ne s'appliquerait qu'aux services de contenu en ligne qui sont fournis contre rémunération. Les fournisseurs de services de ce type seraient en mesure de vérifier le pays de résidence de leurs abonnés.

Les discussions au sein des instances préparatoires du Conseil ont porté principalement sur deux questions majeures:

- ce qu'il faut entendre par "présents temporairement" dans un autre État membre, élément clé pour l'application des nouvelles règles, et
- l'obligation imposée aux fournisseurs de service de vérifier le pays de résidence des abonnés.

La Commission a présenté la [proposition](#) initiale en décembre 2015. Elle figure parmi les premières initiatives de la stratégie pour un marché unique numérique visant à créer un marché intérieur des contenus et des services numériques.

Technologies du marché unique numérique et modernisation des services publics

Le Conseil devrait adopter sans débat (en point "A") des conclusions sur le paquet relatif aux technologies du marché unique numérique et à la modernisation des services publics (doc. [8735/16](#)).

Le 19 avril 2016, la Commission a présenté le [paquet relatif aux technologies du marché unique numérique et à la modernisation des services publics](#). Le paquet comporte une série de mesures destinées à soutenir et à coordonner les initiatives nationales concernant le passage de l'industrie au numérique et les services connexes et à stimuler l'investissement au moyen de partenariats et de réseaux stratégiques. Le paquet de mesures s'appuie sur quatre communications portant sur les sujets suivants:

1. Le passage au numérique de l'industrie européenne (associée à un document connexe sur l'Internet des objets);
2. Les priorités pour la normalisation en matière de TIC dans le marché unique numérique;
3. L'initiative européenne sur l'informatique en nuage (associée à des documents connexes sur le calcul à haute performance et les technologies quantiques);
4. Le plan d'action de l'UE 2016-2020 pour l'administration en ligne.

Avec l'adoption du paquet relatif aux technologies du marché unique numérique et à la modernisation des services publics, la Commission prévoit de mobiliser plus de 50 milliards d'euros d'investissements publics et privés pour soutenir le passage de l'industrie au numérique. L'objectif de la communication concernant le passage au numérique de l'industrie européenne est de favoriser le passage au numérique de l'industrie afin de la rendre compétitive au niveau mondial, notamment par la mise en place d'un cadre de gouvernance avec les États membres et le secteur concerné pour contribuer à coordonner les initiatives nationales et régionales.

Le paquet relatif aux technologies du marché unique numérique et à la modernisation des services publics constitue la première partie de la [stratégie pour un marché unique numérique](#), qui a été présentée par la Commission en mai 2015 et qui met l'accent sur les besoins de l'industrie.

Les priorités pour la normalisation en matière de TIC sont notamment la 5G, l'informatique en nuage, l'Internet des objets, les technologies des données et la cybersécurité.

Grâce à l'initiative européenne sur l'informatique en nuage, la Commission prévoit de créer un nouveau nuage européen pour la science, qui mettra à la disposition des quelque 1,7 million de chercheurs et 70 millions de professionnels de la science et des technologies en Europe un environnement virtuel pour le stockage, la gestion, l'analyse et la réutilisation de leurs données dans toutes les disciplines et au-delà des frontières.

Enfin, le plan d'action pour l'administration en ligne prévoit vingt mesures qui devraient être lancées d'ici la fin 2017 afin de moderniser les services publics numériques partout dans l'UE, notamment par la création d'un portail numérique unique permettant aux utilisateurs d'obtenir des informations et une assistance garantissant un fonctionnement transfrontière efficace ou pour aider les États membres à développer des services de santé en ligne transfrontières.

En juin 2015, le Conseil européen a insisté sur le fait que les technologies numériques représentent des possibilités d'innovation, de croissance et d'emploi considérables et que des actions doivent être entreprises en ce qui concerne les éléments clés de la stratégie pour un marché unique numérique, notamment en veillant à l'efficacité des instruments d'investissement et à l'amélioration du climat d'innovation. Dans la déclaration sur la compétitivité qu'il a faite en février 2016, le Conseil européen affirmait que l'Europe doit doper sa compétitivité internationale dans des domaines clés tels que le marché unique numérique.

En juin 2016, le Conseil européen devrait adopter un programme de mise en œuvre de tous les aspects du marché unique, notamment pour la réalisation de la stratégie pour un marché unique numérique.

Améliorer la réglementation pour renforcer la compétitivité

Après un débat d'orientation sur l'amélioration de la réglementation pour renforcer la compétitivité, le Conseil sera invité à adopter des conclusions sur ce sujet.

Le débat prendra appui sur un document de la présidence comprenant un questionnaire (doc.8551/16).

Les ministres auront la possibilité, avec le vice-président de la Commission, Frans Timmermans, de faire le point sur l'état d'avancement du dossier relatif à l'amélioration de la réglementation depuis son lancement en mai 2005 et d'examiner la marche à suivre, en particulier afin que l'approche de l'amélioration de la réglementation soit encore plus à l'épreuve du temps et favorable à l'innovation.

Les conclusions porteront sur quatre aspects essentiels:

- une législation à l'épreuve du temps et propice à l'innovation
- l'analyse d'impact et la quantification des coûts et des avantages
- les objectifs de réduction dans les domaines où la charge est particulièrement lourde
- l'amélioration de la réglementation et les PME

Dans ses conclusions du 21 mars 2014, le Conseil européen affirmait que "...l'Europe a besoin d'une base industrielle solide et compétitive, du point de vue tant de la production que des investissements, en tant que moteur essentiel de la croissance économique et de l'emploi. La compétitivité passe par un environnement stable, simple et prévisible, y compris une meilleure réglementation, et en particulier un [programme REFIT](#) ambitieux".

Révision de la directive sur le détachement de travailleurs

La présidence informera le Conseil (doc. [8664/1/16 REV 1](#)) de l'état d'avancement de la [proposition relative à la révision de la directive de 1996 concernant le détachement de travailleurs que la Commission](#) a présentée récemment.

La révision ciblée de la directive 96/71/CE concernant le détachement de travailleurs vise à lutter contre les pratiques actuelles déloyales et à promouvoir le principe selon lequel un même travail effectué au même endroit devrait être rémunéré de manière identique.

Le Conseil EPSCO (Conseil "Emploi et Affaires sociales") est la formation chef de file en charge de l'examen de ce dossier.

Le détachement de travailleurs joue un rôle essentiel dans le marché intérieur, notamment dans le domaine de la prestation transfrontière de services. La directive 96/71/CE régit trois variantes du détachement:

- la prestation directe de services par une entreprise dans le cadre d'un contrat de services
- le détachement dans un établissement ou une entreprise appartenant au même groupe (détachement "intragroupe")
- le détachement par l'intermédiaire de la mise à disposition d'un travailleur par une entreprise de travail intérimaire établie dans un autre État membre.

Le traité UE consacre le droit des entreprises à fournir leurs services dans d'autres États membres.

POLITIQUE SPATIALE

Accroissement de l'utilisation des données spatiales provenant des programmes spatiaux européens

Le Conseil procèdera à un échange de vues sur l'accroissement de l'utilisation des données spatiales provenant des programmes spatiaux européens.

Les résultats de ce débat constitueront une base utile dans la perspective de la prochaine initiative de la Commission intitulée "Une stratégie spatiale pour l'Europe", qui devrait être publiée cet automne.

Sur la base d'un document de la présidence (doc. [8508/16](#)), les ministres seront invités à faire part de leur point de vue sur:

- les principaux défis et obstacles empêchant un accroissement optimal de l'utilisation des données spatiales
- les actions les plus prometteuses qui pourraient être adoptées aux niveaux européen et national
- les mesures auxquelles il convient de donner la priorité dans le cadre de la future stratégie spatiale pour l'Europe.

Les données spatiales renvoient aux données et informations produites, notamment, par Copernicus et aux signaux émis dans le cadre des programmes européens de radionavigation par satellite (Galileo et EGNOS). Ces données peuvent apporter des contributions précieuses à de nombreux marchés, surtout lorsqu'elles sont combinées à des données et informations provenant d'autres sources terrestres et à des solutions informatiques.

De nouvelles initiatives faisant appel aux données spatiales voient progressivement le jour. Le large potentiel qu'offre l'utilisation des données, des applications et des services spatiaux est techniquement prouvé mais n'est pas nécessairement bien intégré dans les domaines politiques autres que le domaine spatial.

Le document de la présidence recense les avantages, les défis et les obstacles associés à l'accroissement des données spatiales en utilisant des exemples indicatifs dans les domaines de l'agriculture, de la qualité de l'air et du transport automatisé.

En outre, la présidence a rassemblé les bonnes pratiques et les idées des États membres pouvant servir de sources d'inspiration.

Les données, les applications et les services spatiaux, combinés à l'évolution rapide de l'économie numérique, offrent d'énormes avantages potentiels en vue de politiques publiques plus efficaces et efficaces ainsi que des possibilités pour la science, le secteur privé et la société.

Les entreprises et les utilisateurs européens en général devraient être en mesure de tirer profit des importants investissements publics réalisés dans les programmes spatiaux européens depuis plusieurs décennies.

De cette manière, l'espace peut contribuer à une croissance durable et à l'emploi ainsi qu'à relever les défis de société dans l'UE. Outre les investissements dans les infrastructures spatiales en amont, les investissements sont également nécessaires dans les développements en aval pour démontrer le rôle important que joue l'espace dans la réalisation des objectifs fondamentaux des politiques de l'UE et l'amortissement des investissements consentis,

Sous les auspices de la présidence néerlandaise, la quatrième édition de la conférence "[European space solutions](#)" se tiendra à La Haye du 30 mai au 3 juin 2016. Il s'agit d'une conférence majeure qui permettra au monde de l'entreprise et au secteur public de rencontrer les utilisateurs et les développeurs de solutions spatiales.

Les participants découvriront des innovations récentes qui tirent parti des informations fournies par les programmes spatiaux phares de l'Union, [Galileo](#) et [EGNOS](#) (navigation par satellite) et [Copernicus](#) (observation de la Terre), et par [Horizon 2020](#), le programme de recherche de l'UE, en vue d'un large éventail d'applications, et pourront recueillir des idées sur les développements en cours et discuter des possibilités et des besoins pour l'avenir.

RECHERCHE ET INNOVATION

Science ouverte

Le Conseil procèdera à un débat d'orientation et sera invité à adopter des conclusions concernant la transition vers un système de science ouverte (doc. [8791/16](#)).

Un document d'information transmis par la présidence (doc. [8507/16](#)), dans lequel celle-ci invite les ministres à présenter des éléments fondamentaux concernant la science ouverte, permettra de structurer le débat.

Ces conclusions traiteront d'éléments fondamentaux concernant la science ouverte, en particulier:

- le libre accès aux publications scientifiques;
- la réutilisation optimale des données de recherche.

La mise en place d'un système de science ouverte figure au premier rang des priorités de la présidence néerlandaise, qui est déterminée à assurer le libre accès aux publications scientifiques et la réutilisation optimale des données de recherche et qui s'efforce d'accélérer la transition nécessaire à cet effet.

La science ouverte suppose de passer d'un système dans lequel il est difficile de localiser les résultats de la recherche scientifique et d'y accéder à un système qui diffuse librement ces résultats à tous les types d'utilisateurs, tels que les chercheurs, les institutions du savoir, les entreprises, les organisations de patients, les enseignants, les étudiants, les agriculteurs et les citoyens en général.

La présidence estime que la transition vers la science ouverte exige le soutien des parties prenantes, en particulier des chercheurs, mais que les États membres doivent également y être activement associés. L'UE doit définir des objectifs communs, mais chaque État membre suivra sa propre ligne de conduite lors de la transition, car le système de recherche et d'innovation est différent dans chacun d'entre eux et les responsabilités diffèrent également dans l'ensemble de ces systèmes. Afin de surveiller l'évolution du processus de transition, il convient que le Conseil "Compétitivité" assure un suivi régulier.

Le principal résultat de la conférence intitulée "Science ouverte: de la vision à l'action", organisée par la présidence néerlandaise les 4 et 5 avril 2016, a été la publication du "[plan d'action d'Amsterdam sur l'innovation en matière de science ouverte](#)".

Ce document expose l'état actuel de la science ouverte et présente douze mesures visant à ouvrir la voie à la transition vers la science ouverte, articulées autour de cinq thèmes transversaux qui suivent la structure du [programme européen en matière de science ouverte](#) proposé par la Commission.

La communication sur l'initiative européenne sur l'informatique en nuage, publiée le 19 avril 2016, présente un projet visant à développer une infrastructure mondiale de données en nuage dans les domaines de la science et de l'ingénierie, qui permettra aux scientifiques et aux ingénieurs de l'UE de disposer d'une capacité élevée en matière de calcul et de traitement des données. Elle s'accompagne de deux documents de travail des services de la Commission sur le calcul de haute performance et sur les technologies quantiques.

Un environnement propice à la recherche et à l'innovation

Le Conseil devrait adopter des conclusions sur la création d'un environnement réglementaire propice à la recherche et à l'innovation (doc. [8675/16](#)).

L'établissement de conditions-cadres pour la recherche et l'innovation s'inscrit dans le contexte de la mise en place du programme pour une meilleure réglementation et des efforts que l'UE déploie pour créer des emplois et renforcer la croissance et les investissements.

En décembre 2015, la Commission a publié un document de travail intitulé "Améliorer la réglementation relative aux investissements axés sur l'innovation à l'échelle européenne" (doc. [15392/15](#)).

Dans ce document, la Commission constate que le lien entre recherche et innovation, d'une part, et environnement réglementaire, d'autre part, n'est pas simple, en raison du nombre important de facteurs systémiques ayant une incidence sur la recherche et l'innovation. Elle met donc en avant la nécessité d'évaluer l'impact des actes législatifs adoptés ou à l'état de propositions sur la recherche et l'innovation.

Dans ce document, la Commission recense également un certain nombre d'obstacles à la recherche et l'innovation dans la législation en vigueur applicable à des secteurs spécifiques au niveau de l'UE.

La présidence néerlandaise a mené un débat sur les conditions-cadres pour la recherche et l'innovation lors de la [réunion informelle que les ministres de la recherche](#) ont tenue le 27 janvier 2016.

Lors de cette réunion, les ministres ont débattu de plusieurs thèmes clés liés à l'innovation, notamment du "principe d'innovation", selon lequel tous les nouveaux actes législatifs européens doivent faire l'objet d'une évaluation de leur impact sur la recherche et l'innovation.

7^e programme-cadre pour la recherche (PC7): évaluation finale et perspectives futures

Le Conseil devrait adopter des conclusions sur l'évaluation du septième programme-cadre pour la recherche de l'UE (7^e PC) et les perspectives futures concernant les investissements dans la recherche et l'innovation au service de la croissance, de l'emploi et des solutions aux défis de société (*doc.* [8785/16](#)).

L'évaluation finale et les enseignements tirés du 7^e PC, qui courait de 2007 à 2013, fournissent des informations précieuses pour améliorer la mise en œuvre de l'actuel programme-cadre pour la recherche et l'innovation "Horizon 2020" (2014-2020), dans la perspective de son examen à mi-parcours prévu d'ici décembre 2017. Ils montrent également que le 7^e PC a des répercussions importantes et concrètes sur la science, la société et l'économie.

À long terme, ils revêtent également une importance considérable en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre des futurs programmes-cadres de l'UE en matière de recherche et d'innovation.

La décision qui a mis en place le 7^e PC exigeait que des experts indépendants procèdent, deux ans après l'achèvement du programme, à une évaluation ex post de sa logique interne, de sa mise en œuvre et des résultats atteints.

Le [rapport d'évaluation](#), publié en novembre 2015, a mis en avant cinq recommandations clés visant à renforcer la position de l'Europe en tant que plateforme d'innovation et de création de connaissances au niveau mondial:

- a) mettre l'accent sur les principaux défis et opportunités dans le contexte mondial;
- b) harmoniser les instruments et les priorités de la recherche et de l'innovation en Europe;
- c) intégrer plus efficacement les éléments clés des programmes-cadres;
- d) rapprocher la science des citoyens européens;
- e) mettre en place le suivi et l'évaluation stratégiques du programme.

La Commission a donné suite aux conclusions du rapport dans une [communication adoptée le 19 janvier 2016](#).

La présidence néerlandaise a lancé une première discussion sur le sujet lors de la réunion informelle que les ministres chargés de la recherche ont tenue à Amsterdam le 27 janvier. Les débats ont porté sur l'importance d'investir dans l'excellence en matière de recherche et d'innovation, ainsi que sur l'impact de la coopération transfrontière via les programmes-cadres.

Dans le texte de ses conclusions, le Conseil tiendra compte des résultats de cette discussion et notera que le 7^e PC, doté d'un budget de 55 milliards EUR, s'est révélé utile pour stimuler l'excellence scientifique, renforcer la compétitivité industrielle de l'Europe, contribuer à l'emploi et à la croissance et relever les défis de société.